

ASSURANCE EMPRUNTEUR : SeLoger et BNP Paribas Cardif signent un partenariat pour simplifier le parcours immobilier des Français

Afin d'accompagner au mieux les Français dans l'achat de leur logement, SeLoger noue un partenariat avec BNP Paribas Cardif, la filiale assurance du Groupe BNP Paribas, pour proposer un accès simple et rapide à l'assurance emprunteur.

L'achat d'un bien immobilier et le montage de son financement peuvent être une source d'anxiété au regard des formalités à accomplir. La souscription à l'assurance emprunteur étant essentielle pour sécuriser son crédit et protéger ses proches, l'affichage du seul taux d'emprunt ne suffit pas pour déterminer l'offre de prêt la plus adaptée. Fort de son expérience depuis plus de 40 ans en assurance emprunteur, BNP Paribas Cardif simplifie l'accès à son offre pour améliorer l'expérience client.

En quelques clics, une assurance adaptée à chaque profil d'emprunteur

Avec 30 millions de visites par mois, SeLoger est le site privilégié des Français pour se lancer dans un achat immobilier. SeLoger offre à l'internaute de nombreuses informations pratiques pour se préparer à une acquisition (budget, mesures fiscales...) et son financement (prêt immobilier et assurance).

Le partenariat entre SeLoger et BNP Paribas Cardif simplifie le parcours des internautes. En effet, grâce à un simulateur accessible depuis l'espace SeLogerFinances

(<http://financer.seloger.com>),

l'utilisateur peut déterminer, en quelques clics, les garanties adaptées à son profil et simuler le tarif du contrat d'assurance de prêt Cardif Liberté Emprunteur. L'internaute peut faire appel à un conseiller pour tout complément d'information et souscrire en ligne.

Commercialisé par les courtiers, les CGPI¹ et sur le site Cardif.fr, Cardif Liberté Emprunteur s'articule autour de 7 formules, adaptées à chaque profil emprunteur et à chaque projet immobilier. Le contrat prévoit également de nombreuses prestations d'assistance pour accompagner le client et faciliter sa vie quotidienne (aide à domicile, garde d'enfants...).

EN BREF

L'assurance emprunteur

RISQUES

1. A QUOI ÇA SERT ?

L'assureur prend le relais dans le paiement du prêt* si vous êtes confronté à un aléa de la vie qui vous empêche de poursuivre le remboursement.

- incapacité
- chômage
- accident
- décès

*selon les termes du contrat

RÉSILIATION

3. COMMENT EN CHANGER ?

La loi Hamon de 2014 vous permet de changer à tout moment d'assurance emprunteur au cours de la 1ère année.

Depuis la loi Bourquin de 2017, au-delà de la 1ère année, vous pouvez changer, tous les ans à la date anniversaire du contrat, votre assurance de prêt.

! La nouvelle assurance doit présenter au minimum le même niveau de garanties que la précédente.

CONTRAT

2. QUEL CONTRAT CHOISIR ?


Vous choisissez entre le contrat groupe et le contrat individuel.

CONTRAT GROUPE	CONTRAT INDIVIDUEL
proposé par l'organisme prêteur	proposé par un assureur
risques mutualisés	risques individualisés
tarifs globalement homogènes	tarif personnalisé


¹ Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants

A propos de BNP Paribas Cardif

Leader mondial en assurance emprunteur¹, BNP Paribas Cardif joue un rôle clé dans la vie quotidienne de ses clients assurés en leur proposant des produits et services qui leur permettent de réaliser leurs projets, tout en se prémunissant contre les aléas de la vie. Dans un monde profondément modifié par l'émergence de nouveaux usages et modes de vie, l'entreprise, filiale de BNP Paribas, s'appuie sur un business model unique fondé sur le partenariat. Elle co-crée ses offres avec près de 500 partenaires distributeurs dans des secteurs variés (banques et institutions financières, acteurs de l'automobile, de la grande distribution, des télécommunications, fournisseurs d'énergie, Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et courtiers...) qui en assurent la commercialisation auprès de leurs clients. Présent dans 35 pays avec des positions fortes dans trois zones (Europe, Asie et Amérique latine), auprès de 100 millions de clients, BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance des personnes et un acteur majeur du financement de l'économie. Plus de 10 000 collaborateurs² dans le monde participent à la réalisation d'un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 29,7 Md€, dont 57% généré à l'international, en 2017.

Retrouvez les actualités de BNP Paribas Cardif sur  [@bnpp_cardif](https://twitter.com/bnpp_cardif)

A propos de SeLoger

SeLoger est l'acteur qui accompagne et coache les Français tout au long de leurs projets immobiliers et à chacun de leurs mouvements de vie. De l'avant-projet à l'emménagement, SeLoger est, depuis 25 ans, aux côtés des Français. Trouver le meilleur financement (SeLoger Finances), estimer la valeur de son bien (LaCoteImmo), organiser son déménagement, changer de fournisseur d'accès internet, d'énergie, d'assurances, trouver le bon prestataire pour les travaux (SeLoger Services), sont autant de solutions proposées pour accompagner chacun sur tous les aspects de son parcours et sur tous les projets (SeLoger Neuf, SeLoger Construire, Belles Demeures, SeLoger Vacances). Avec 30 millions de visites par mois, sur tous les supports, SeLoger est la marque préférée des Français pour se repérer et se lancer dans le monde de l'immobilier. « SeLoger, avec vous quand la vie bouge ».  [@SeLoger](https://twitter.com/SeLoger)



Contact BNP Paribas Cardif :

Marion Saraf – 01 41 42 70 71 – marion.saraf@bnpparibas.com

Caroline Le Roux – 01 41 42 65 61 – caroline.leroux@bnpparibas.com

Valérie Oberlin – 01 41 42 78 17 – valerie.oberlin@bnpparibas.com

Contact SeLoger :

Sarah Kroichvili - 06 20 45 25 16

sarah.kroichvili@seloger.com

<https://presse.groupe-seloger.com/>

¹ Source : Finaccord - 2017

² Effectifs des entités juridiques contrôlées par BNP Paribas Cardif : près de 8 000 collaborateurs